

BUDGET PRIMITIF 2019

Note brève et synthétique

Conseil Métropolitain du 20 Décembre 2018

« L'affirmation de l'ambition Métropolitaine »

Avec un budget de **578,5 M€ dont 431 M€ dédiés aux projets et actions qui seront engagés en 2019**, Orléans Métropole confirme son ambition collective de générer une réelle dynamique de développement en investissant fortement sur des projets d'envergure et structurants tout en répondant toujours mieux en proximité et à taille humaine, aux besoins des habitants.

Ce budget 2019 repose sur plusieurs marqueurs forts :

- **L'affirmation de l'ambition métropolitaine avec :**
 - o le nouveau cap donné à l'enseignement supérieur au travers de l'engagement de la Métropole pour l'accueil de grandes écoles et la perspective de l'arrivée d'un site universitaire à HPM
 - o le démarrage de CO'Met qui va permettre à la Métropole de bénéficier d'un équipement structurant en terme de rayonnement et attractivité
 - o le déploiement de bus électriques et du système de transport à la demande dynamique, une stratégie qui s'inscrit en pleine cohérence avec le plan climat air énergie pour faciliter l'attractivité des transports en commun et diminuer l'empreinte carbone

- **La déclaration d'intérêt métropolitain d'équipements sportifs et culturels et de nouvelles compétences facultatives :** après les transferts de compétences intervenus en 2017 et retracés pour la première fois en année pleine sur le budget 2018, l'année 2019 verra le transfert de plusieurs équipements culturels et sportifs (Musée des Beaux-Arts, Musée Historique, Patinoire, Zénith, base de loisirs de l'île Charlemagne) et de compétences facultatives (Aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye, coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé et clubs sportifs professionnels).

- **La contractualisation financière avec l'Etat :** il est important de rappeler que la construction du budget 2019 est également encadrée par le contrat passé avec l'Etat approuvé en conseil métropolitain en juin dernier. Ainsi, le plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % impose à Orléans Métropole d'adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense brute.

Sur le plan de la stratégie financière, le budget respecte les engagements du mandat :

- **des taux de fiscalité inchangés pour les ménages, comme pour les entreprises,**
- **des dépenses de fonctionnement maîtrisées,**
- **un effort d'investissement volontariste avec un recours limité à l'emprunt,**

Les **dépenses de fonctionnement** s'établissent ainsi à **230.5 M€** tous budgets confondus. Leur évolution maîtrisée depuis plusieurs années, combinée à la poursuite de la stratégie de

désendettement, permettent à Orléans Métropole de préserver des équilibres financiers et de maintenir un niveau d'autofinancement lui permettant de poursuivre sa politique d'investissement pour un développement durable du territoire.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent pour 2019 à **201 M€** tous budgets confondus, dont 65 M€ au titre des politiques de mobilité, 34 M€ pour les voiries communales et 9 M€ pour les voiries structurantes, 20,7 M€ pour l'enseignement supérieur et l'innovation, 10 M€ pour en faveur de logement, 12,5 M€ pour l'assainissement et 7,4 M€ pour l'eau potable, 9 M€ pour l'aménagement urbain (incluant 6 M€ au titre des réserves foncières) ainsi que 4 M€ pour la politique touristique.

Au fil des pages de ce document, vous pouvez constater les efforts entrepris par la Métropole pour une action publique efficiente et réactive en matière d'attractivité, d'économie, d'enseignement supérieur et d'emploi en matière de qualité de vie et de proximité, ou bien encore d'aménagement du territoire, de mobilité et de cohésion sociale sans oublier le développement durable qui constitue le fil conducteur de chacune des interventions de notre collectivité.

Ce budget 2019 marque ainsi une nouvelle année intense avec de belles avancées pour notre Métropole aux côtés de ses communes membres, dans la relation de confiance et de solidarité qui a guidé la construction du Projet Métropolitain voté en juillet 2017, au bénéfice de l'ensemble des habitants Métropolitains.

PREAMBULE

En 2019, Orléans Métropole finalise sa construction avec le transfert des équipements culturels et sportifs d'intérêt Métropolitain, l'acquisition de nouvelles compétences facultatives et le transfert des compétences départementales :

➤ équipements d'intérêt métropolitain et nouvelles compétences facultatives

De nouvelles évolutions de périmètre interviendront en 2019 avec la déclaration d'intérêt métropolitain d'équipements culturels et sportifs et l'acquisition de nouvelles compétences facultatives : Musée des Beaux-Arts, Musée Historiques, Patinoire, Zénith, base de loisirs de l'Île Charlemagne, Aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye, coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé et clubs sportifs professionnels.

➤ transfert de compétences départementales

La loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu que les départements sur le territoire desquels se trouve une métropole se doivent de transférer un certain nombre de compétences à celle-ci.

L'article L. 5217-2-IV du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que, par convention passée avec le département, la métropole exerce à l'intérieur de son périmètre, par transfert, en lieu et place du département, ou par délégation, au nom et pour le compte du département, tout ou partie (et dans ce second cas au moins trois) des groupes de compétences suivants :

- attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement,
- missions confiées au service public départemental d'action sociale,
- adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion,
- aide aux jeunes en difficulté,
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,
- personnes âgées et action sociale,

- tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences,
- construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges,
- gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires.

Ainsi, par délibération du 10 juillet 2018, le conseil métropolitain a approuvé le principe du transfert de compétences départementales à la métropole portant sur le fonds de solidarité pour le logement, l'aide aux jeunes en difficulté et la prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté.

A noter : ces nouveaux transferts de compétences et d'équipement conduiront à modifier le budget de la Métropole pour y inscrire les crédits afférents et compensés par attributions de compensation conformément aux évaluations CLECT et CLERCT à venir.

Le budget 2019 respecte les engagements passés avec l'Etat : + 1,2 % / an des dépenses réelles de fonctionnement

Par délibération du 21 juin 2018 le conseil métropolitain a approuvé le contrat entre l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif de contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique

Pour mémoire, dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Mds€. Pour assurer le respect de ces objectifs la loi prévoyait la signature d'un contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au titre de 2016 sont supérieures à 60 M€.

Le contrat détermine sur le périmètre du budget principal de la collectivité :

- 1/ un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an jusqu'à 2020 ;
- 2/ un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
- 3/ et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence de 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement. Orléans métropole n'est pas concerné sur ce dernier point.

▪ **Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement contractualisées s'entendent comme l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement auquel sont retranchés les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (chapitre 013).

Aux termes du contrat passé avec l'Etat pour les années 2018 à 2020, le niveau maximal des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité est calculé pour les années 2018, 2019 et 2020 par application à la base 2017 du taux d'évolution annuel de **+ 1,2 %**. Les montants autorisés sont donnés dans le tableau ci-après :

| | Rappel de la base 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|----------------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Montant des dépenses réels de fonctionnement | 112 314 703 € | 113 662 479 € | 115 026 429 € | 116 406 746 € |

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'entendant à périmètre constant, et conformément à l'article 6 – suivi des objectifs du contrat, les dépenses réels de fonctionnement constatées doivent être corrigées des dépenses liées à des modifications de périmètre et/ou d'imputation comptable dont :

- Neutralisation des dépenses liées aux transferts de compétences qui n'apparaissent pas dans les comptes de la Métropole en 2017 et notamment :
 - Frais des personnels transférés au 1er janvier 2018
 - Subventions Parc Floral
 - Subvention Esad
 - Entretien des zones d'activité
 - Dépenses liées à la dépenalisation du stationnement
 - Contribution au syndicat Fourrière animale
 - Dépenses relatives aux compétences transférées par le Département du Loiret (Fonds d'Aide aux Jeunes, Fonds d'Urgence au Logement, Prévention spécialisée)
- Neutralisation des dépenses (dont charge de personnel) liées aux services communs et à l'extension du périmètre de la mutualisation intercommunale.

▪ **Objectif d'amélioration du besoin de financement**

Le besoin de financement correspond à la différence entre l'amortissement des emprunts et les emprunts nouveaux. Cet objectif n'est pas sanctionné. Les engagements de la collectivité en matière de maîtrise et d'amélioration du besoin de financement figurent néanmoins au contrat selon la trajectoire suivante :

| | 2017 (rappel) | 2018 | 2019 | 2020 |
|--------------------------------------|------------------|--------------|--------------|--------------|
| besoin de financement initial | -4 645 000 € | 50 500 000 € | 51 000 000 € | 31 000 000 € |
| Besoin de financement contractualisé | | 49 500 000 € | 43 000 000 € | 21 000 000 € |

▪ **Amélioration de la capacité de désendettement dépassant 12 ans**

Orléans Métropole, qui affiche une capacité de désendettement de 3,5 ans, bien inférieur à la limite de 12 ans, n'est pas concernée par cet objectif.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET 2019 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

Présentation globalisée

| INVESTISSEMENT | BP 2018 | BP 2019 | EVOL° M€ |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| RECETTES CUMULEES | 348,0 M€ | 267,3 M€ | -80,7 M€ |
| dont recettes réelles | 77,7 M€ | 39,7 M€ | -38,1 M€ |
| dont emprunt | 202,7 M€ | 151,8 M€ | -50,9 M€ |
| dont recettes d'ordre | 67,5 M€ | 75,7 M€ | 8,2 M€ |
| DEPENSES CUMULEES | 348,0 M€ | 267,3 M€ | -80,7 M€ |
| dont dépenses réelles d'équipement | 289,3 M€ | 200,7 M€ | -88,6 M€ |
| dont autres dépenses réelles | 0,8 M€ | 1,3 M€ | 0,5 M€ |
| dont remb. capital de la dette | 45,9 M€ | 53,3 M€ | 7,4 M€ |
| dont dépenses d'ordre | 11,9 M€ | 11,9 M€ | 0,0 M€ |
| FONCTIONNEMENT | BP 2018 | BP 2019 | EVOL° M€ |
| RECETTES CUMULEES | 370,6 M€ | 398,9 M€ | 28,2 M€ |
| dont recettes réelles | 358,6 M€ | 386,9 M€ | 28,3 M€ |
| dont recettes d'ordre | 12,0 M€ | 12,0 M€ | 0,0 M€ |
| DEPENSES CUMULEES | 370,6 M€ | 398,9 M€ | 28,2 M€ |
| dont dépenses réelles | 303,1 M€ | 323,1 M€ | 20,0 M€ |
| dont dépenses d'ordre | 67,5 M€ | 75,8 M€ | 8,2 M€ |
| DEP/REC. REELLES CUMULEES | 639,1 M€ | 578,5 M€ | -60,6 M€ |
| TOTAL 2 SECTIONS | 718,6 M€ | 666,2 M€ | -52,4 M€ |

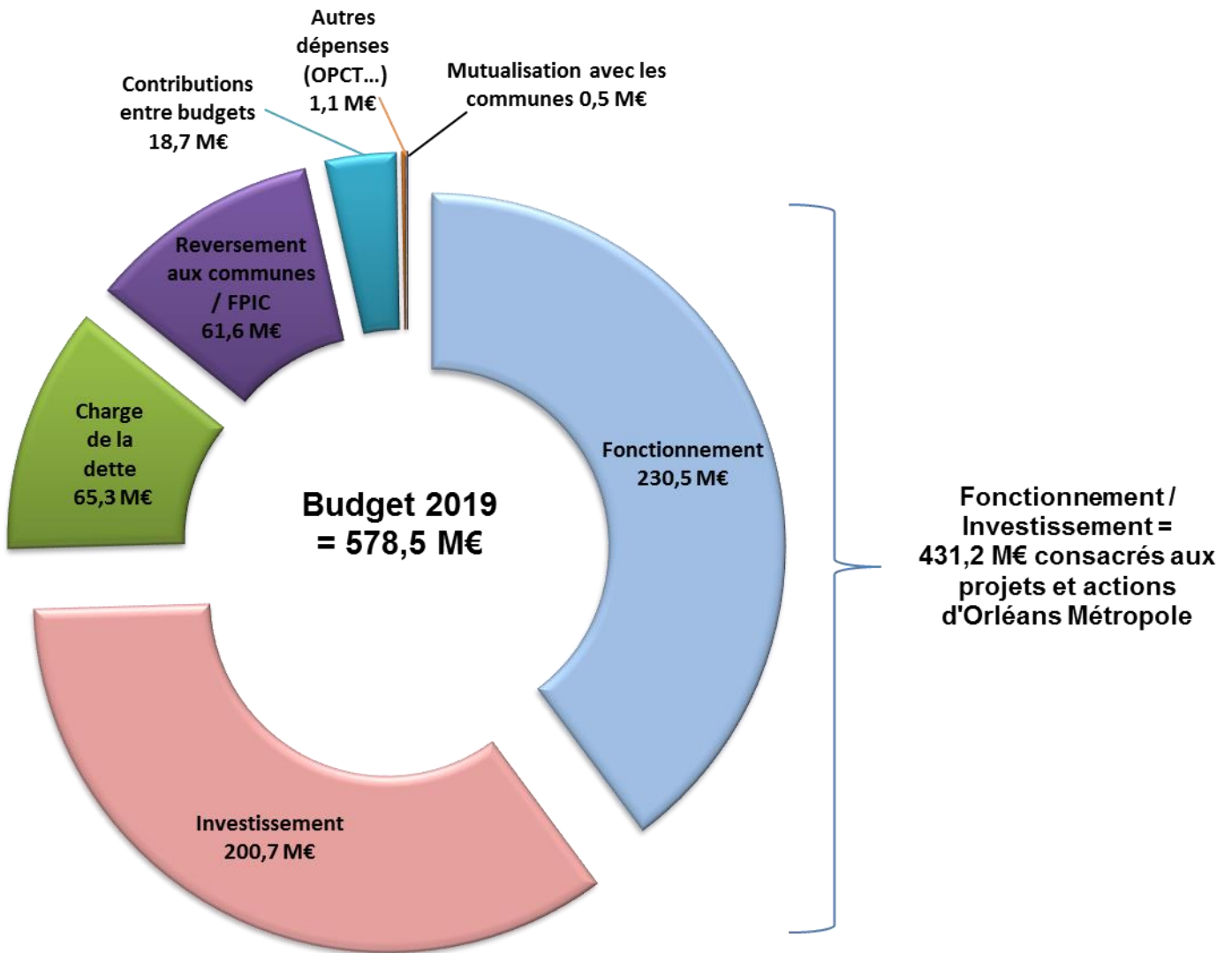
Le budget élaboré pour 2019 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **578,5 M€**.

Par ailleurs, les crédits d'investissement engagés en 2018, et qui n'auront pas été mandatés avant la clôture de l'exercice, feront l'objet d'un report sur l'exercice 2019 et viendront s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif. Ces crédits à reporter sur 2019 sont estimés à ce jour à 210 M€.

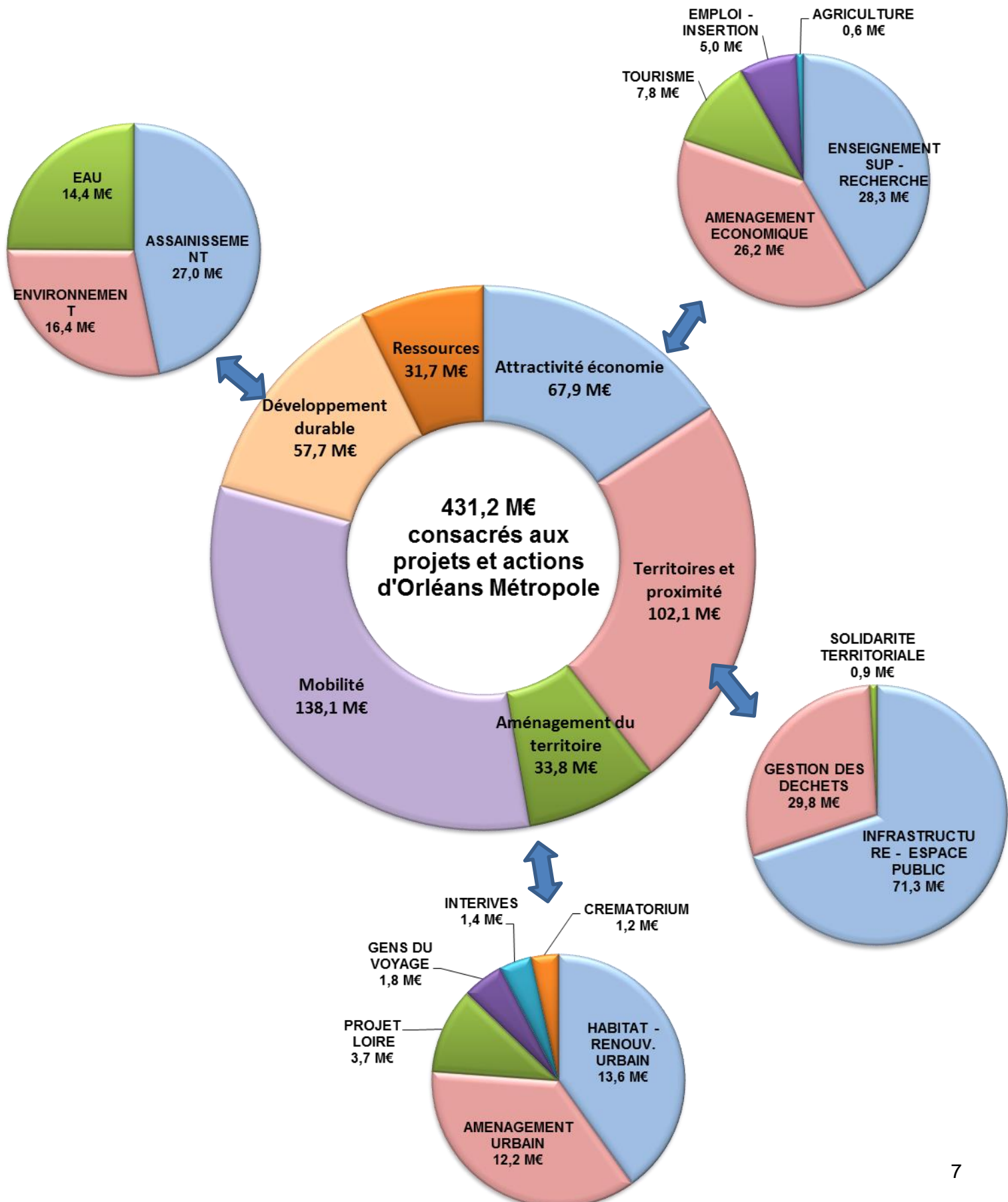
Parallèlement, les recettes de subventions d'investissement et les emprunts, qui auront fait l'objet d'un engagement mais non l'objet de titres à la fin de l'exercice 2018, seront reportés sur 2019.

En 2019, sur un budget total de 578,5 M€

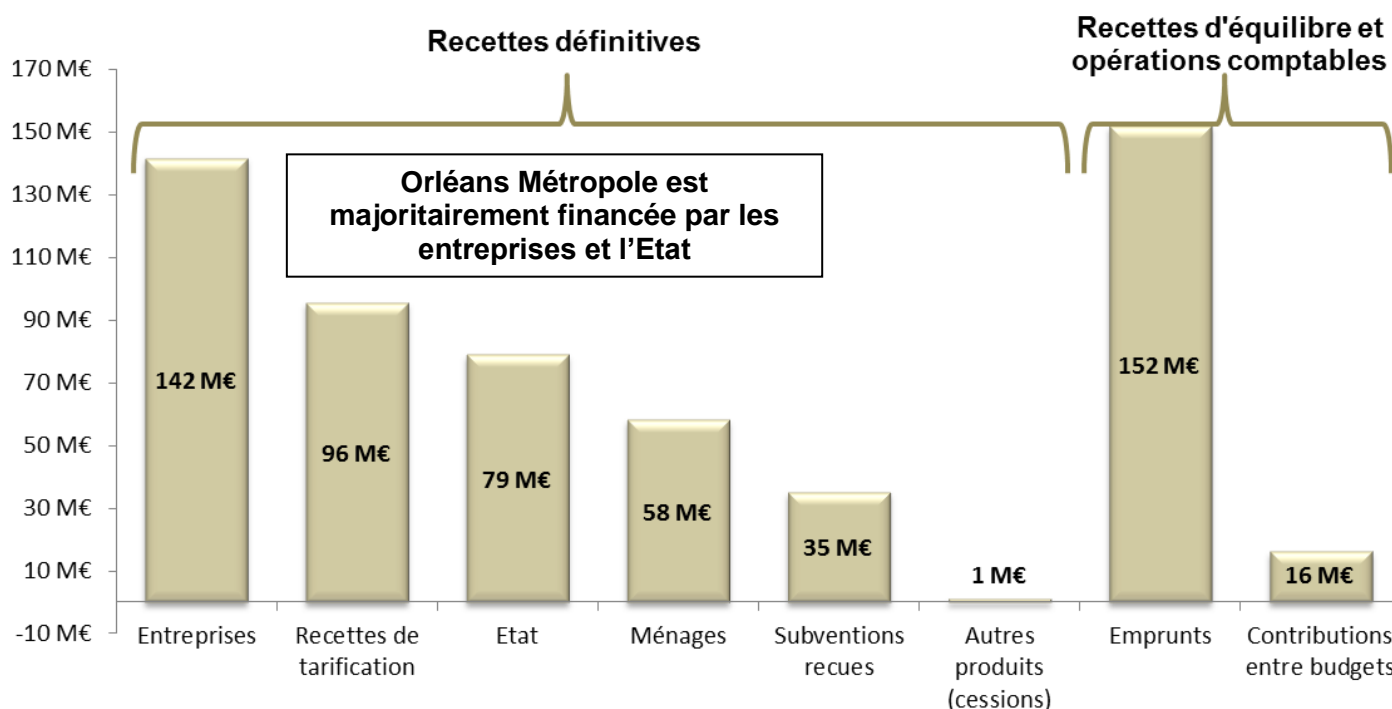
- **431,2 M€** seront consacrés aux actions et projets en direction des habitants et de la sphère économique
- **147,3 M€** seront destinés notamment aux versements aux communes / FPIC (61,6 M€), au remboursement de la dette (65,3 M€) et aux contributions entre budgets (18,7 M€).



Les 431,2 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole se répartissent de la manière suivante :



Qui finance Orléans Métropole (578,5 M€) :



A l'instar des dépenses, l'emprunt d'équilibre est inscrit pour son montant global au démarrage du projet et son versement s'étale au rythme de la réalisation des travaux. Dans ce contexte, et pour 2019, sur les 152 M€ inscrits, l'emprunt nouveau à mobiliser est estimé à environ 100 M€.

Les projets d'investissement inscrits au budget 2019 : 201 M€

Le projet de budget 2019 intègre les équipements d'ores et déjà déclarés d'intérêt métropolitain et/ou intégrés aux statuts d'Orléans Métropole et répondant aux objectifs du projet Métropolitain voté en juillet 2017.

Ainsi, compte tenu de la règle d'inscription de l'intégralité des crédits budgétaires dès le lancement du projet, les dépenses d'investissement du budget principal 2019 sont proposées à 112,4 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public et les voiries communales (34,2 M€)
- L'implantation d'école d'enseignement supérieur à Anatole Bailly (18,6 M€ dont 4,4 M€ pour l'acquisition du collège Anatole Bailly)
- La rénovation urbaine (7 M€ dont 5 M€ au titre des opérations de restauration immobilière (ORI) et 2 M€ pour l'ANRU 2)
- L'acquisition de réserves foncières (5,9 M€) dont site Alstom
- Des travaux de rénovation de voiries au sein des parcs d'activités (4,7 M€)
- Le projet CO'Met pour 4,5 M€ dans le cadre de travaux d'aménagement d'accessibilité au site
- La gestion de l'espace public et les voiries métropolitaines (9,4 M€ dont 5,2 M€ au titre des voiries structurantes et des ouvrages d'arts et 3M€ pour des travaux de voie piétons-cyclistes sous la tête sud du pont Joffre)
- l'achat et les travaux des locaux du nouvel Office de tourisme Métropolitain place du Martroi (3,2 M€)
- Des travaux au parc de Loire (2,4 M€)

Les mandatements 2019 pourraient s'établir autour de 115 M€.

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées autour de 88,5 M€ (les principaux projets sont présentées au sein de chaque politique concernées).

Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2019 à 201 M€.

Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier celui de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 10 budgets.

| BUDGETS PRIMITIFS 2018 | BP 2018 | BP 2019 |
|------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes de gestion (1) | 357,4 M€ | 386,6 M€ |
| Dépenses de gestion (2) | 286,8 M€ | 306,1 M€ |
| Epargne de gestion (3) = (1) - (2) | 70,6 M€ | 80,5 M€ |
| Intérêts de la dette (4) | 11,0 M€ | 11,9 M€ |
| Charges Exceptionnelles (5) | 0,8 M€ | 0,6 M€ |
| Produits Exceptionnels (6) | 0,6 M€ | 0,1 M€ |
| Epargne brute avant AC invest (8) = (3) - (4) - (5) + (6) | 59,4 M€ | 68,1 M€ |
| Attribution compensation invtt reçue (9) | 10,5 M€ | 10,5 M€ |
| Epargne brute (10) = (8)+(9) | 69,9 M€ | 78,6 M€ |
| Remboursement de capital (11) | 45,4 M€ | 52,9 M€ |
| Epargne disponible (12) = (10) - (11) | 24,5 M€ | 25,7 M€ |

Le budget 2019 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 80,5 M€, et une épargne brute de 78,6 M€.

Dans ce contexte et après remboursement du capital de sa dette, l'épargne disponible 2019 s'élève à 25,7 M€.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| | Principal | Assaint | Transports | CFA | Créma. | Pépinières | Parkings | Marché de gros | Eau | Parc Floral | CUMULS |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Recettes de gestion | 242,7 M€ | 27,7 M€ | 96,1 M€ | 3,7 M€ | 0,9 M€ | 3,0 M€ | 1,2 M€ | 0,0 M€ | 9,6 M€ | 1,8 M€ | 386,6 M€ |
| Dépenses de gestion | 204,2 M€ | 14,4 M€ | 72,0 M€ | 3,5 M€ | 0,6 M€ | 1,6 M€ | 1,0 M€ | 0,0 M€ | 6,9 M€ | 1,8 M€ | 306,1 M€ |
| Epargne de gestion | 38,4 M€ | 13,3 M€ | 24,0 M€ | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 1,4 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | 2,7 M€ | 0,0 M€ | 80,5 M€ |
| Intérêts de la dette | 5,3 M€ | 0,6 M€ | 5,2 M€ | 0,0 M€ | | 0,2 M€ | | | 0,4 M€ | | 11,9 M€ |
| Charges Exceptionnelles | 0,0 M€ | 0,4 M€ | 0,1 M€ | | 0,0 M€ | | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,1 M€ | | 0,6 M€ |
| Produits Exceptionnels | | 0,0 M€ | 0,0 M€ | | 0,0 M€ | | 0,0 M€ | 0,0 M€ | | | 0,1 M€ |
| Epargne brute | 33,1 M€ | 12,4 M€ | 18,7 M€ | 0,1 M€ | 0,2 M€ | 1,2 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | 2,2 M€ | 0,0 M€ | 68,1 M€ |
| Attribution de compensation d'invtt | 10,5 M€ | | | | | | | | | | 10,5 M€ |
| Epargne brute corrigée | 43,6 M€ | 12,4 M€ | 18,7 M€ | 0,1 M€ | 0,2 M€ | 1,2 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | 2,2 M€ | 0,0 M€ | 78,6 M€ |
| Remboursement de capital | 29,5 M€ | 2,5 M€ | 18,7 M€ | 0,1 M€ | | 1,2 M€ | | | 1,0 M€ | | 52,9 M€ |
| Epargne disponible | 14,1 M€ | 9,9 M€ | 0,0 M€ | 0,1 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | 1,2 M€ | 0,0 M€ | 25,7 M€ |

Encours de la dette globale

La stratégie d'endettement proposée pour 2019 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 604 M€ (y compris dette transférée espace public pour 48 M€ et dette eau potable pour 13 M€).

| en M€ | Encours de dette au 01/01/2018 | Capital remboursé en 2018 | Estimation Emprunt mobilisé en 2018 | Encours de dette estimé au 01/01/2019 | Capital remboursé en 2019 | Estimation Emprunt mobilisé en 2019 | Encours de dette estimé au 31/12/2019 |
|-----------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Budget Principal (hors dette transféré) | 167 | 20,0 | 50,0 | 197 | 20,2 | 56 | 233 |
| Budget Assainissement | 28 | 2,4 | - | 25 | 2,4 | - | 23 |
| Budget Transport | 250 | 19,8 | 10,0 | 240 | 17,4 | 40 | 263 |
| Budget PTOC | 5 | 0,4 | - | 5 | 0,5 | - | 4 |
| Budget CFA | 1 | 0,04 | - | 1 | 0,0 | - | 1 |
| Budget Pépinières | 18 | 1,0 | 2,0 | 19 | 1,0 | 2 | 20 |
| TOTAL DETTE CONSOLIDEE | 469 | 44 | 62 | 488 | 42 | 98 | 543 |
| Budget Principale - dette transférée | 54,1 | 5,3 | 2,0 | 51 | 5 | 2 | 48 |
| Budget eau potable | 14 | 1,0 | - | 13,4 | 0,8 | - | 13 |
| TOTAL DETTE CONSOLIDEE | 538 | 50 | 64 | 552 | 48 | 100 | 604 |

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

LE BUDGET PRINCIPAL

| Budget Principal | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | BP 2018 | BP 2019 |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes de gestion (1) | 211,3 M€ | 209,9 M€ | 227,7 M€ | 227,4 M€ | 242,7 M€ |
| Dépenses de gestion (2) | 172,6 M€ | 173,3 M€ | 177,2 M€ | 200,8 M€ | 204,2 M€ |
| Epargne de gestion (3) = (1) - (2) | 38,6 M€ | 36,5 M€ | 50,5 M€ | 26,6 M€ | 38,4 M€ |
| Intérêts de la dette (4) | 4,5 M€ | 3,7 M€ | 2,3 M€ | 3,5 M€ | 5,3 M€ |
| Charges Exceptionnelles (5) | 0,6 M€ | 0,5 M€ | 0,1 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ |
| Produits Exceptionnels (6) | 1,1 M€ | 1,2 M€ | 1,9 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ |
| Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6) | 34,7 M€ | 33,6 M€ | 50,1 M€ | 23,0 M€ | 33,1 M€ |
| Attribution compensation invt reçue (8) | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 10,5 M€ | 10,5 M€ |
| Epargne brute corrigée (9) = (7)+(8) | 34,7 M€ | 33,6 M€ | 50,1 M€ | 33,5 M€ | 43,6 M€ |
| Remboursement de capital (10) | 19,6 M€ | 19,9 M€ | 19,6 M€ | 20,4 M€ | 29,5 M€ |
| Epargne disponible (11) = (9) - (10) | 15,1 M€ | 13,6 M€ | 30,4 M€ | 13,1 M€ | 14,1 M€ |

La stratégie d'optimisation des recettes et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a pour objectif de garantir le niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu.

Pour 2019, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 14 M€, conforme à la moyenne d'autofinancement habituelle (exception faite de 2017, année de transition atypique).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 113,6 M€ dont 112,45 M€ de dépenses d'équipement financées par des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 28,8 M€ et par de l'emprunt pour 70,8 M€.

| Budget Principal | Budget Primitif 2019 |
|----------------------------------------------|----------------------|
| Recettes de gestion | 242,7 M€ |
| Dépenses de gestion | 204,2 M€ |
| Epargne de gestion | 38,4 M€ |
| Produits exceptionnels et financiers | 0,0 M€ |
| Charges exceptionnelles | 0,0 M€ |
| Frais financiers | 5,3 M€ |
| Epargne brute avant AC investissement | 33,1 M€ |
| Attribution de compensation d'investissement | 10,5 M€ |
| Epargne brute corrigée | 43,6 M€ |
| Remboursement de capital | 29,5 M€ |
| Epargne disponible | 14,1 M€ |
| Dépenses d'investissement | 113,6 M€ |
| Dont dépenses d'équipement | 112,5 M€ |
| Dont autres dépenses d'investissement | 1,1 M€ |
| Recettes d'investissement | 99,5 M€ |
| Dont emprunts et dettes assimilées | 70,8 M€ |
| Dont cessions | 0,7 M€ |
| Dont FCTVA | 13,0 M€ |
| Dont Subventions d'investissement | 13,8 M€ |

Les recettes réelles de fonctionnement

A périmètre constant, les recettes de la métropole sont attendues en progression de 3,2 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018 en lien avec la hausse attendue des recettes fiscales (3,2 M€), la progression de recettes prévisionnelles (0,8 M€) atténuées par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (0,7 M€).

| | Budget primitif 2018 | Crédits ouverts 2018 | Projet de budget 2019 | Evol 19/BP18 | Evol 19/CO18 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------|---------------|
| Impôts ménages | 35,8 M€ | 35,8 M€ | 37,0 M€ | 1,2 M€ | 1,2 M€ |
| TEOM | 30,9 M€ | 30,9 M€ | 32,1 M€ | 1,2 M€ | 1,2 M€ |
| Impôts économiques | 91,4 M€ | 91,4 M€ | 92,2 M€ | 0,8 M€ | 0,8 M€ |
| Compensations (ménages, économiques) | 1,3 M€ | 1,4 M€ | 1,4 M€ | 0,1 M€ | 0,0 M€ |
| Attributions de compensations reçues | 1,0 M€ | 1,2 M€ | 1,0 M€ | 0,0 M€ | -0,2 M€ |
| Autres recettes | 22,3 M€ | 22,9 M€ | 23,9 M€ | 1,6 M€ | 1,0 M€ |
| Dotation Globale de Fonctionnement | 43,5 M€ | 42,9 M€ | 42,1 M€ | -1,3 M€ | -0,7 M€ |
| Recettes de fonctionnement à périmètre constant | 226,2 M€ | 226,6 M€ | 229,7 M€ | 3,5 M€ | 3,2 M€ |
| Remboursement services communs | 0,0 M€ | 5,5 M€ | 8,8 M€ | 8,8 M€ | 3,3 M€ |
| Règlement de voirie | 1,2 M€ | 2,3 M€ | 1,1 M€ | -0,1 M€ | -1,2 M€ |
| Voiries échange Métropole - Département phase 2 | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,3 M€ | 0,3 M€ | 0,3 M€ |
| Transfert de compétences (FUL - FAJ - Prév spécialisée - Loyers ESAD) | 0,0 M€ | 0,5 M€ | 2,8 M€ | 2,8 M€ | 2,3 M€ |
| Recettes Réelles de fonctionnement | 227,4 M€ | 234,8 M€ | 242,7 M€ | 15,3 M€ | 7,9 M€ |

A noter : le remboursement à la Métropole des services communs par la Ville d'Orléans apparaît pour la première fois en année pleine

Les dépenses réelles de fonctionnement

L'objectif de la maîtrise des dépenses courantes, à périmètre constant et du respect du contrat passé avec l'Etat (+1,2 % / an maximum d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement) passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

A périmètre constant 2018, les dépenses de fonctionnement de la métropole sont attendues en baisse de 5,4 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018 en lien avec la forte diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (- 7,4 M€) atténuée par la hausse des frais de personnel de 1,4 M€ et des autres charges de 0,6 M€.

| | Budget primitif 2018 | Crédits ouverts 2018 | Projet de budget 2019 | Evol 19/CO18 | BA Port Fluvial | budget Principal 2019 y/c BA Port Fluvial |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------|-----------------|-------------------------------------------|
| Charges de gestion | 67,9 M€ | 66,5 M€ | 67,7 M€ | 1,2 M€ | 0,06 M€ | 67,75 M€ |
| Charge de personnel (hors services communs - transferts de compétences) | 41,6 M€ | 42,2 M€ | 43,6 M€ | 1,4 M€ | | 43,6 M€ |
| Frais financiers | 3,5 M€ | 5,5 M€ | 5,3 M€ | -0,3 M€ | 0,1 M€ | 5,4 M€ |
| Subvention aux budgets annexes | 23,8 M€ | 23,8 M€ | 16,4 M€ | -7,4 M€ | -0,3 M€ | 16,1 M€ |
| Dt subvention budget annexe transport | 19,9 M€ | 19,9 M€ | 12,5 M€ | -7,4 M€ | | 12,5 M€ |
| FPIC | 2,3 M€ | 1,4 M€ | 1,9 M€ | 0,5 M€ | | 1,9 M€ |
| Attributions de compensations versées / DSC | 58,1 M€ | 59,4 M€ | 58,6 M€ | -0,9 M€ | | 58,6 M€ |
| Reversement de fiscalité | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | | |
| Autres charges | 0,3 M€ | 0,2 M€ | 0,2 M€ | 0,0 M€ | | |
| Dépenses de fonctionnement à périmètre constant | 197,8 M€ | 199,2 M€ | 193,8 M€ | -5,4 M€ | -0,1 M€ | 193,3 M€ |
| Services communs | 0,0 M€ | 6,1 M€ | 10,6 M€ | 4,5 M€ | | 10,6 M€ |
| Remboursement capital dette transférée communes | 5,6 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ | | 0,0 M€ |
| Festival de Loire | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,3 M€ | 0,3 M€ | | 0,3 M€ |
| Solidarité territoriale | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,4 M€ | 0,4 M€ | | 0,4 M€ |
| Règlement de voirie | 1,0 M€ | 2,1 M€ | 0,9 M€ | -1,2 M€ | | 0,9 M€ |
| Dépenses non ventilées - provision aléas | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 1,4 M€ | 1,4 M€ | | 1,4 M€ |
| Transfert de compétences (FUL - FAJ - Prév spécialisée) | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 2,3 M€ | 2,3 M€ | | 2,3 M€ |
| Dépenses Réelles de fonctionnement | 204,4 M€ | 207,4 M€ | 209,7 M€ | 2,3 M€ | -0,1 M€ | 209,2 M€ |

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif de contractualisation : sur le périmètre contractualisé, les dépenses atteignent 115 M€.

Les dépenses réelles d'investissement

Le projet de budget 2019 intègre les équipements d'ores et déjà déclarés d'intérêt métropolitain et/ou intégrés aux statuts d'Orléans Métropole et répondant aux objectifs du projet Métropolitain voté en juillet 2017.

Ainsi, compte tenu de la règle d'inscription de l'intégralité des crédits budgétaires dès le lancement du projet, les dépenses d'investissement du budget principal 2019 sont proposées à 112,45 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public et les voiries communales (34,2 M€)
- L'implantation d'écoles d'enseignement supérieur à Anatole Bailly pour 18,6 M€ (dont 4,4 M€ au titre de l'acquisition du collège Anatole Bailly)
- La rénovation urbaine (7 M€ dont 5 M€ au titre des opérations de restauration immobilière (ORI) et 2 M€ pour l'ANRU 2)
- L'acquisition de réserves foncières (5,9 M€)
- Des travaux de rénovation de voiries au sein des parcs d'activités (4,7 M€)
- Le projet CO'Met pour 4,5 M€ dans le cadre de travaux d'aménagement d'accessibilité au site
- La gestion de l'espace public et les voiries métropolitaines (9,4 M€ dont 5,2 M€ au titre des voiries structurantes et des ouvrages d'arts et 3M€ pour des travaux de voie piétons-cyclistes sous la tête Sud du pont Joffre)
- l'achat et les travaux des locaux du nouvel Office de tourisme Métropolitain place du Martroi (3,2 M€)
- Des travaux au parc de Loire (2,4 M€)

Les mandatements 2019 pourraient s'établir autour de 115 M€ (y compris reports 2018).

A ces crédits s'ajoutent 29,5 M€ au titre du remboursement de la dette du budget principal et 1,1 M€ au titre d'autres dépenses d'investissement (opérations pour compte de tiers...).

Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

- Pour 2019, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A, calculée sur la base des dépenses d'équipement inscrites au BP 2019, est inscrite pour 13 M€.
- Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (11,5 M€).
- A compter de 2018, le produit des amendes de police est transféré à Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée par les communes. Pour 2019, le produit attendu s'élève à 1,9 M€.
- Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement (10,5 M€) au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT.
- Les recettes de cessions sont attendues pour 0,7 M€.

Sur la base d'un emprunt d'équilibre 2018, estimé à ce jour à 52 M€, l'encours de dette s'établirait à 246 M€ au 1^{er} janvier 2019. Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 281 M€.

| en M€ | Encours de dette au 01/01/2018 | Capital remboursé en 2018 | Estimation Emprunt mobilisé en 2018 | Encours de dette estimé au 01/01/2019 | Capital remboursé en 2019 | Estimation Emprunt mobilisé en 2019 | Encours de dette estimé au 31/12/2019 |
|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Budget Principal - Dette Métropole | 167 | 20,0 | 50,0 | 197 | 20,2 | 56 | 233 |
| Dette transférée - Espace Public | 54,1 | 5,3 | 2,0 | 51 | 5 | 2 | 48 |
| TOTAL DETTE | 221 | 25 | 52 | 248 | 25 | 58 | 281 |

Le budget 2019 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 43,6 M€ et une épargne disponible de 14,1 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 6,4 ans.

LES BUDGETS ANNEXES

Orléans métropole dispose de 11 budgets annexes au 01/01/2019. Il est présenté ci-après les budgets dont le financement repose majoritairement sur une taxe ou redevance (budget assainissement et eau) ainsi que sur le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (budgets transports, CFA, pépinières, Parc Floral).

Le budget annexe Assainissement

| | BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | | | |
|---------------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | FONCTIONNEMENT | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | INVESTISSEMENT |
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Budget Primitif 2018 | 29,242 M€ | 29,242 M€ | 17,179 M€ | 17,179 M€ |
| Crédits consommables 2018 | 42,054 M€ | 42,054 M€ | 37,529 M€ | 37,529 M€ |
| Budget Primitif 2019 | 29,041 M€ | 29,041 M€ | 15,984 M€ | 15,984 M€ |

Contrairement à l'année 2017, l'année 2018 a été marquée par une stabilité contractuelle qui a permis de maintenir un niveau de dépenses et de recettes de fonctionnement malgré une augmentation continue du patrimoine assainissement à entretenir.

Au titre de l'année 2019, les recettes réelles de fonctionnement sont stables. Les charges à caractère général du budget annexe assainissement sont proposées en légère augmentation de 1,4%, soit 0,11 M€ par rapport au BP 2018. Cette augmentation s'explique notamment par :

- Le changement des charbons actifs sur les bassins de Chillesse, Adelis et Lamballe (+ 0,097 M€), cette opération se réalisant tous les 4 à 5 ans ;
- Les révisions de prix contractuelles à la hausse (+2%) pour les forfaits d'exploitation des stations d'épuration gérées par un prestataire extérieur pour un montant global de +0,094 M€ ;
- La passation d'un avenant pour le nettoyage des sables à la station d'épuration de l'île Arrault (+ 0,041 M€) par an ;
- La réalisation d'une campagne réglementaire obligatoire sur l'analyse des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) pour les stations d'épuration (+ 0,021 M€).

Ces augmentations représentent un montant global de 0,253 M€ et sont compensées, en partie, par des économies sur d'autres postes de dépenses et sur la réalisation de projets uniquement en 2018 (notamment les actions liées au fonds de développement durable de la DSP assainissement).

Le budget 2018 prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de 12,17 M€.

L'autofinancement dégagé et les recettes d'investissement prévues permettent d'équilibrer le budget en limitant l'emprunt nouveau à 2,33 M€. Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette du budget annexe est estimé à 25 M€. Aucun emprunt n'ayant été réalisé sur l'exercice 2018, le remboursement de capital de la dette 2019 est inscrit à hauteur de 2,5 M€.

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 9,8 M€. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (12,3 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 1,5 ans en 2019 contre 2 ans, au budget primitif 2018.

| BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | BP 2018 | BP 2019 |
|------------------------------------------|----------------|----------------|
| Recettes de gestion | 28,0 M€ | 27,7 M€ |
| - Dépenses de gestion | 14,2 M€ | 14,4 M€ |
| Epargne de gestion | 13,8 M€ | 13,3 M€ |
| - Intérêts de la dette dont ICNE | 0,6 M€ | 0,6 M€ |
| - Dépenses exceptionnelles | 0,4 M€ | 0,4 M€ |
| + Produits exceptionnels (hors cessions) | 0,1 M€ | 0,0 M€ |
| Epargne brute | 12,8 M€ | 12,3 M€ |
| - Remboursement de capital | 2,5 M€ | 2,5 M€ |
| Epargne disponible | 10,3 M€ | 9,8 M€ |

Le budget annexe Eau

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Budget Primitif 2018 | 10,282 M€ | 10,282 M€ | 10,528 M€ | 10,528 M€ |
| Crédits consommables 2018 | 15,004 M€ | 15,004 M€ | 15,490 M€ | 15,490 M€ |
| Budget Primitif 2019 | 9,643 M€ | 9,643 M€ | 8,078 M€ | 8,078 M€ |

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 9,643 M€ et comprennent notamment, les produits :

- de vente d'eau (7,138 M€)
- de redevance facturée à l'usager et reversée ensuite à l'agence de l'eau (1,324 M€)
- de location de compteurs (0,787 M€)
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,192 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,453 M€ et comprennent notamment :

- Les frais de personnel (1,6 M€)
- Les charges à caractère général (3,8 M€) dont :
 - d'achat d'eau à l'Orléanaise des Eaux (1,036 M€) ;
 - du contrat d'exploitation du service d'eau potable de Fleury-les-Aubrais (0,697 M€ de forfait annuel et 0,143 M€ de prestations sur bordereau de prix unitaire) ;
 - du marché intercommunal de production d'eau potable (0,440 M€) ;
 - du contrat de délégation de service public pour la production et le traitement de l'eau potable à Ingré (0,360 M€ et 0,018 M€ de prestations de relève) ;
 - des taxes agence de l'eau sur la préservation de la ressource (0,230 M€) ;
 - de fournitures d'entretien et de petits équipements (0,223 M€).
- Le reversement de redevances à l'Agence de l'Eau (1,16 M€)
- Les frais financiers (0,445 M€).
- Le reversement de charges indirectes au budget principal (0,3 M€)

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,1 M€ et concernent notamment :

- les travaux de construction de l'usine de décarbonatation à Saint Jean de Braye pour 4,7 M€
- les travaux de réhabilitations sur les canalisations pour 2 M€
- le gros entretien et renouvellements usines et équipements de production d'eau potable pour 0,2 M€
- la mise en œuvre des préconisations de travaux sur le périmètre des DUP pour 0,1 M€

Les recettes réelles correspondent à l'emprunt d'équilibre de 5,9 M€. Au 1^{er} Janvier 2019, l'encours de la dette est estimée à 13,4 M€. Aucun emprunt n'ayant été réalisé sur l'exercice 2018, le remboursement de capital de la dette 2019 est inscrit à hauteur de 1 M€.

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (2,2 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 5,9 ans en 2019 contre 7,7 ans, au budget primitif 2018.

| BUDGET ANNEXE EAU | BP 2018 | BP 2019 |
|------------------------------------------|---------------|---------------|
| Recettes de gestion | 10,1 M€ | 9,6 M€ |
| - Dépenses de gestion | 7,8 M€ | 6,9 M€ |
| Epargne de gestion | 2,2 M€ | 2,8 M€ |
| - Intérêts de la dette dont ICNE | 0,5 M€ | 0,5 M€ |
| - Dépenses exceptionnelles | 0,1 M€ | 0,1 M€ |
| + Produits exceptionnels (hors cessions) | 0,0 M€ | 0,0 M€ |
| Epargne brute | 1,7 M€ | 2,2 M€ |
| - Remboursement de capital | 1,0 M€ | 1,0 M€ |
| Epargne disponible | 0,7 M€ | 1,2 M€ |

Le budget annexe Transport

L'année 2019 sera marquée par le nouveau contrat de délégation de service public des services de mobilité. Ce nouveau contrat de concession, en vigueur dès le 1^{er} janvier, prévoit que le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles) et reverse les recettes en provenance des voyageurs, à l'euro l'euro, à la Métropole, avec un engagement de reversement minimum défini pour chaque année de la convention. Ainsi, la contribution versée au délégataire initialement imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est désormais imputée sur la chapitre 011 « services extérieurs ». En parallèle, l'intégralité de la recette sera perçue sur le chapitre 70 « prestations de services ».

La perception par Orléans Métropole de l'intégralité des recettes de billetterie soumises à la TVA, permet d'assujettir le budget annexe transport au régime général de la T.V.A. Désormais, les crédits sont inscrits HT, l'intégralité de la TVA étant récupérée par la voie fiscale. Certaines dépenses et recettes restent, néanmoins, non assujetties à TVA comme les impôts (taxes foncières), les dotations (DGD) et la masse salariale.

Le budget 2019 s'élève à 96,1 M€ en fonctionnement et à 86,7 M€ en investissement.

| | BUDGET ANNEXE TRANSPORT | | | |
|---------------------------|-------------------------|-----------|----------------|-----------|
| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Budget Primitif 2018 | 82,717 M€ | 82,717 M€ | 36,017 M€ | 36,017 M€ |
| Crédits consommables 2018 | 82,762 M€ | 82,762 M€ | 81,167 M€ | 81,167 M€ |
| Budget Primitif 2019 | 96,100 M€ | 96,100 M€ | 86,695 M€ | 86,695 M€ |

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre 011 (charges à caractère général).

Les recettes d'exploitation s'établissent en augmentation, en lien avec la recette d'exploitation du nouveau contrat de délégation de service public et la progression de la recette du Versement Transport (VT) et permettant la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

En 2019, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 12,5 M€, en baisse de 7,4 M€ par rapport au budget 2018. Cette réduction de la subvention est rendue possible grâce à la diminution de la contribution nette reversée dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public.

En investissement, il est proposé d'inscrire 68,035 M€ en crédits d'engagement sur les dépenses d'équipement.

- Afin d'infléchir l'empreinte carbone de son territoire, Orléans Métropole a engagé une réflexion pour renouveler son parc de bus thermique par une flotte de bus électriques (projet E-bus). Ainsi, l'accroissement de l'effort d'investissement pour 2019 porte essentiellement sur le projet E-Bus (38,7 M€). Ce projet d'envergure implique, l'acquisition de matériels roulants électriques (bus standards, minibus etc.), la mise en place d'infrastructures de recharge mais également l'adaptation des terminus et dépôts existants ainsi que la construction d'un troisième dépôt.
- Dans le cadre du contrat de délégation de service public, Orléans Métropole réalisera les investissements nécessaires à l'exploitation du service (incluant l'achat des bus électriques. Dans ce cadre, Orléans Métropole va reprendre le parc initial au délégataire sortant pour un montant de 11,665 M€ (valeur nette comptable).

- L'année 2019 sera notamment consacrée à l'acquisition des terrains pour la construction du nouveau dépôt, à la désignation des maîtres d'œuvre pour l'adaptation des terminus et dépôts existants et la construction du troisième dépôt, à l'achat de matériels roulant de type minibus pour le transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite.
- L'année 2019 sera également marquée par la création des stations CoMet (avec les voies de stockage nécessaires aux renforts évènementiels) à hauteur de 4,2 M€ et Larry pour un montant d'1M€.
- Par ailleurs, 3 M€ seront engagés pour la réalisation de la dernière tranche de rénovation de la ligne de TRAM A. Cette opération permettra de traiter les fissures de rails et de remettre en état les revêtements sur les sections rénovées en 2017 et 2018.
- Des investissements sur le réseau en exploitation (9,4 M€)

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 68 M€.

| BUDGET ANNEXE TRANSPORT | BP 2018 | BP 2019 | ECARTS |
|------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes de gestion | 82,7 M€ | 96,1 M€ | 13,4 M€ |
| - Dépenses de gestion | 56,1 M€ | 72,0 M€ | 15,9 M€ |
| Epargne de gestion | 26,6 M€ | 24,0 M€ | -2,5 M€ |
| - Intérêts de la dette dont ICNE | 6,1 M€ | 5,2 M€ | -0,8 M€ |
| - Dépenses exceptionnelles | 0,1 M€ | 0,1 M€ | 0,0 M€ |
| + Produits exceptionnels (hors cessions) | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ |
| Epargne brute | 20,4 M€ | 18,7 M€ | -1,7 M€ |
| - Remboursement de capital | 20,4 M€ | 18,7 M€ | -1,7 M€ |
| Epargne disponible | 0,0 M€ | 0,0 M€ | 0,0 M€ |

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 12,5 M€, en baisse de 7,4 M€ par rapport au budget 2018.

En rapportant l'encours de la dette estimé du budget transports 2019 à l'épargne brute dégagée au budget 2019 (24 M€), la capacité de désendettement s'améliore et s'établit à 11 ans.

Le budget annexe Pépinières

| | BUDGET PEPINIERES ENTREPRISES | | | |
|---------------------------|-------------------------------|----------|----------------|----------|
| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Budget Primitif 2018 | 3,084 M€ | 3,084 M€ | 4,209 M€ | 4,209 M€ |
| Crédits consommables 2018 | 3,122 M€ | 3,122 M€ | 9,335 M€ | 9,335 M€ |
| Budget Primitif 2019 | 3,277 M€ | 3,277 M€ | 1,590 M€ | 1,590 M€ |

En fonctionnement, le budget pépinières comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des quatre pépinières historiques. Les baux du Centre d'innovation ont été dénoncés suite au déménagement des locataires au LAB'O (échéance du dernier bail : avril 2018).

Les recettes inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,08 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre versée par le Budget principal (1,95 M€) en stabilité par rapport à 2018.

En investissement, 0,150 M€ sont proposés pour l'aménagement de parking.

Au 1er janvier 2019, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est estimé à 19 M€. Pour 2019, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,4 M€ (1,175 M€ en capital et 0,246 M€ d'intérêts).

Le budget annexe Centre de Formation des Apprentis

Le budget 2019 du Centre de Formation d'Apprentis est élaboré avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant les innovations pédagogiques.

Le budget est construit à partir des effectifs d'apprentis de la rentrée 2018, stabilisés globalement, mais avec une répartition différente entre niveaux de qualification, ce qui influe positivement sur les recettes de l'établissement :

| | |
|----------------------------------|--------------------------|
| Niveau BTS | 97 (80 en 2018) |
| Niveau Baccalauréat | 238 (210 en 2018) |
| Niveau CAP | 185 (180 en 2018) |
| Soit un total d'apprentis | 520 (470 en 2018) |

Les recettes, principalement les subventions reçues de la région Centre, sont en progression avec la mise en œuvre de la convention 2017-2019, ainsi que grâce au développement de la formation continue.

Il n'en reste pas moins que l'effort de maîtrise des dépenses est poursuivi afin de préserver à long terme l'équilibre du budget.

Afin de répondre à l'attente des entreprises et des apprentis, le budget 2019 permettra par ailleurs de maintenir les formations récemment créées dans les métiers de la fibre optique (Titres Professionnels), de la domotique et des bâtiments communicants (BTS) et de la Formation Ouverte à Distance (FOAD) à destination des adultes, mais aussi avec l'ouverture de formations dans le secteur du commerce en partenariat avec la CCI (Titre professionnel de niveau II Négoventis), en partenariat avec le Céfim (Titre Professionnel de niveau II E-Commerce), dans le secteur des services à la personne en partenariat avec la FESP (Titre professionnel de niveau V Assistant De Vie Aux Familles), ainsi que des sessions de formation à destination des salariés des entreprises dans le secteur de la fibre.

Le budget 2019 du CFA s'élève globalement en dépenses réelles à 3,8 M€ dont 3,5 M€ en fonctionnement et 0,3 M€ en investissement.

En 2019, les recettes réelles sont prévues globalement en augmentation (+0,122 M€), Les dépenses réelles de fonctionnement progressent en raison du développement du CFA (0,038 M€).

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2019 (0,190 M€) concernent principalement l'acquisition de matériel pédagogique (équipement BTS FED, Bac MELEEC et SN, CAP Petite Enfance), de logiciels pédagogiques en lien avec TICE, de mobiliers et du renouvellement de deux chaudières datant de 1992 (0,090M€).

La participation d'équilibre du budget principal (1,000 M€) est stable par rapport au budget 2018 en lien avec les nouveaux locaux livrés début 2017.

Au 1er janvier 2019, l'encours de dette du budget annexe est estimé à 1 M€.

Pour 2019, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,078 M€ (0,063 M€ en capital et 0,015 M€ d'intérêts).

Le budget annexe Parc Floral

L'intégration du Parc Floral dans les statuts de la Métropole a été approuvée par le conseil métropolitain du 16 novembre 2017.

Cofinancé par Orléans Métropole et le Département du Loiret, le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable », constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique).

Le Parc Floral de La Source est le 1^{er} site touristique du Loiret de par sa fréquentation. Des animations sont programmées chaque année à destination du grand public : Salon des Arts du Jardin, conférences, spectacles, nocturnes, ateliers-découverte destinés aux enfants.

Enfin, le parc met à la disposition des entreprises ses espaces naturels pour organiser leurs manifestations.

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|----------------|----------|----------------|----------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Budget Primitif 2018 | 2,468 M€ | 2,468 M€ | 1,134 M€ | 1,134 M€ |
| Crédits consommables 2018 | 3,274 M€ | 3,274 M€ | 1,940 M€ | 1,940 M€ |
| Budget Primitif 2019 | 2,584 M€ | 2,584 M€ | 1,205 M€ | 1,205 M€ |

Ce budget est équilibré par une subvention du budget principal de 0,6 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement.